



Devoirs des parents envers leur enfant majeur

Par **gymbia**, le **28/07/2009** à **21:06**

Bonjour, j'heberge ma fille de 23 ans et son fils de 5 ans, la cohabitation est extrêmement difficile, elle est étudiante, elle a passé 2 fois le concours pour être maître des écoles sans succès. Elle compte le repasser une troisième fois... je dors dans ma salle à manger pour lui laisser une chambre pour elle et une pour son fils, elle ne m'adresse jamais la parole me passe à côté dans l'appartement en faisant comme si j'existais pas idem avec son frère de 16 ans. Je pense qu'elle m'en veut car je ne veux plus recevoir le père de son enfant chez moi depuis que j'ai appris qu'il l'avait frappée à plusieurs reprises. Elle ne cherche absolument pas à travailler pas même un job d'été, j'en ai ras le bol j'aimerais être tranquille chez moi avec mon fils qu'il me reste à élever. Est-ce que j'ai le droit de lui demander de se chercher un logement et de prendre ses responsabilités sachant qu'elle entretient une relation avec le père de son enfant qui lui a un logement. Je précise que le peu de temps où ils s'étaient séparés il devait lui verser une pension par décision de justice et lorsqu'elle s'est remise avec lui elle a fait tout annuler devant le tribunal. Il a reconnu cet enfant, est-ce qu'il n'a pas quelques obligations? C'est un peu facile je trouve! merci d'avance pour vos conseils.